



VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS NOS METIERS : LE SILENCE EST ENCORE LA REGLE !

La commission d'enquête relative aux violences commises dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité a publié son rapport mercredi dernier, 9 avril. Sandrine Rousseau et Erwan Balanant ont auditionné près de 350 personnes - parmi lesquelles des représentant·es de nos syndicats - dont une centaine de victimes, avant d'écrire leurs 86 recommandations. Les conclusions sont accablantes pour nos secteurs. La commission a jugé que "les violences morales, sexistes et sexuelles dans le monde de la culture étaient systémiques, endémiques et persistantes".

Le droit du travail est au centre du problème car toutes ces violences sont commises dans un cadre professionnel. Nous ne pouvons que partager ce constat qui nous a amené dans le passé à créer et négocier des outils spécifiques à nos secteurs comme la conditionnalité des aides, la création des CCHSCT (Comité centraux d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail) du cinéma et de l'audiovisuel ou les avenants relatifs à la prévention et au signalement des violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) des conventions collectives.

Le silence reste encore la règle quand on subit des violences. En cause : la précarité, l'entre soi, et les pressions de l'entourage des victimes, quand ce ne sont pas les agresseurs qui exercent directement cette pression, via des "procédures-baillons" qui n'ont pour autre objet que de faire taire les victimes. Ce silence doit cesser aujourd'hui. Il faut changer les mentalités et les comportements. Cela ne se fera pas sans une formation massive des artistes et des technicien·nes ainsi qu'un vrai travail de sensibilisation. Le spectacle vivant doit prendre l'exemple du cinéma pour rattraper son retard sur la formation.

Les femmes ne sont pas les seules victimes de ces violences systémiques, les mineur·es sont citée·es à plusieurs reprises, des affaires rendues publiques ces dernières années ont montré que des hommes figuraient parmi les victimes. Le retard pris en termes de protection des enfants est dramatique : il n'existe aucun protocole dans les maîtrises, les chœurs d'enfant, les conservatoires ou les écoles de musique et de danse. La normalisation des violences dans l'environnement des artistes professionnel·les prend sa source dans des comportements déviants et des abus de pouvoir subis depuis leurs premières années d'études. Il est notamment indispensable de mettre en place de l'affichage obligatoire et des protocoles de signalement dans tous ces lieux de pratique amateur, d'enseignement initial et supérieur.

Il faut aujourd'hui autant prévenir que guérir : trouver des outils de prévention et de sanction. La cellule d'écoute gérée par Audiens doit être au cœur de nos communications. Nous devons renforcer l'accompagnement juridique et psychologique des victimes. La dégradation de la santé mentale que provoquent ces violences est intolérable.

Dans le combat pour faire cesser ces violences la mixité femme/ homme dans nos métiers est un levier primordial. Il faut inverser les dynamiques d'exclusions : la faible présence de femmes dans certaines professions, notamment dans le secteur musical reste le terreau de comportements sexistes ou violents, et réciproquement.

Ce rapport est aujourd'hui un outil majeur pour faire évoluer la situation dans nos métiers et stopper l'impunité qui y règne. Les 86 recommandations vont dans ce sens, nous nous en réjouissons et entendons bien être acteur·rices de leur concrétisation. Le plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles 2025- 2027 du ministère de la Culture complète l'apport de cette commission parlementaire.

Paris, le 14/04/2025